Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 638

Artikel: Syndicats chrétiens : dépasser la seule dénonciation

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013052

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

triomphait et l'est resté quand le III^e Reich s'est effondré — au contraire de tant de bons esprits de chez nous et d'ailleurs qui ont alors mis de l'eau dans leur vin.

Que faire? En ce qui me concerne, j'incline à penser comme l'un des personnages de Malraux: «L'amitié, c'est d'être avec des amis non seulement quand ils ont raison, mais même quand ils ont tort.» (En l'occurrence, il me semble avoir entièrement tort!)

Il y a aussi ceci, que je connais mal les limites de la liberté humaine: personne ne va se brouiller avec un ami sous prétexte qu'on déteste le cancer et que l'ami est devenu cancéreux. Faut-il se brouiller avec quelqu'un sous prétexte qu'il est nazi, ou stalinien? Dans un cas, nous postulons la liberté, ce qu'on appelle le «libre-arbitre»; dans l'autre cas, nous admettons la nécessité. La chose est-elle bien établie? Est-ce que je suis libre de choisir mes opinions plus que mes maladies?

Je sais! De telles considérations ruinent toute moralité, mais la question reste posée et doit être posée, chaque fois du moins que l'intéressé n'a pas commis des *actes* abominables, livré, dénoncé, participé à des pogroms, etc.

Continuons. A date récente, mon ami a connu une sorte de célébrité. Le fameux Assurancetourix, dans l'un de ses livres, a raconté quelques sottises à son sujet. Sottises tout aussitôt reprises dans un livre par ailleurs excellent: Die unheimlichen Patrioten (Les patriotes inquiétants — Politique réactionnaire dans la Suisse d'aujourd'hui), de Jürg Frischknecht, Peter Haffner, Ueli Haldimann et Peter Niggli (Limmat Verlag 1979).

Plus récemment encore, un article a paru dans la presse suisse allemande révélant que l'intéressé donnait des cours d'allemand dans une entreprise fort connue de notre pays. Résultat: les responsables de l'entreprise, qui n'ignoraient rien des convictions d'un homme qu'ils employaient depuis vingt-cinq ans à la satisfaction générale — la grammaire allemande se prêtant d'ailleurs peu à l'exposé d'opinions politiques — l'ont renvoyé sans délai, craignant pour leur image de marque, si

bien qu'il se retrouve à 61 ans privé de gagne-pain. Il y a une question *tactique*: on sait assez que de telles mesures en entraînent d'autres en sens contraire: on renvoie un nazi, et, pour maintenir la balance égale, on renvoie aussi deux ou trois «gauchistes».

Il y a surtout une question de *principe*: dans quelle mesure, dans une démocratie, et dans un temps où la sécurité du pays n'est pas directement menacée, le «Berufsverbot» est-il admissible pour de simples raisons d'opinions (si choquantes, si insensées qu'elles puissent paraître)?

La chose me semble dangereuse et inadmissible. Il y va de l'honneur de notre pays de n'y pas consentir

J. (

SYNDICATS CHRÉTIENS

Dépasser la seule dénonciation

Minoritaires, les syndicats chrétiens doivent se battre, en Suisse romande spécialement, pour avoir une place au soleil. D'où l'intérêt de leur activité militante, qui tend à privilégier les travailleurs les moins favorisés. D'où aussi la qualité de leur réflexion économique, et tout particulièrement de la série de brochures brunes, dans laquelle vient de paraître «La crise... encore»¹, synthèse de sa position et esquisse d'une stratégie.

Ce fascicule se signale moins par l'originalité des propositions que par la solidité de ce qui est offert à la réflexion des militants.

Face à la crise, les syndicats chrétiens refusent tout d'abord de se contenter d'une politique de dénonciation.

Quelle démarche privilégier encore? Se fonder tout d'abord sur l'analyse: la brochure s'ouvre donc sur une synthèse de la situation économique sur fonds de crise et de chômage: exportation de l'appareil de production, augmentation de l'épargne des entreprises, inégalités entre travailleurs, entre régions.

UNE PISTE

Comment infléchir un développement dont les salariés font les frais? Nous retrouvons une piste qui est chère à notre journal: celle de la dépendance économique avec comme riposte une politique économique portant sur les structures au niveau régional par exemple. La crise fait en effet apparaître que la prospérité de certaines régions — Genève ou la Suisse romande par exemple — est fragile lorsque les décisions économiques les concernant sont prises hors de leurs frontières. Au repli industriel que l'on peut constater aujourd'hui doit répondre une action des autorités cantonales s'appuyant sur les acteurs économiques les plus importants et les plus dynamiques.

Mais l'action syndicale, que devient-elle dans tout cela? La brochure des syndicats chrétiens essaye de répondre à cette question dans ses conclusions. Partant de son analyse des inégalités, elle propose un nouveau type de développement économique fondé sur la solidarité nationale et internationale et une nouvelle répartition des responsabilités à l'intérieur des entreprises.

UN CERTAIN FLOU

On sent ici un certain flou. Peut-il en être autrement? Après la période de prospérité, les syndicats — et particulièrement les organisations suisses se sentent aujourd'hui un peu désarmés tant sur le plan stratégique que sur celui de la mobilisation de leurs troupes.

Une maturation doit se faire non seulement dans les syndicats, mais dans l'ensemble des milieux populaires. La réflexion des syndicats chrétiens devrait favoriser cette évolution.

¹ Adresse utile: CRT, c.p. 141, 1211 Genève 3.